

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

Saint-Michel-des-Saints

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

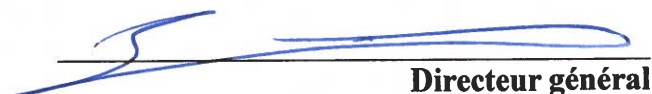
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de son assemblée régulière du 17 octobre 2022 qui aura lieu à la salle municipale au 140 rue St-Jacques, à 19h, devra statuer sur le retour d'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 130, ch. de la Passe (zone Vb-3, matricule 7679-97-8645). La demande concerne le lotissement de trois terrains riverains ayant chacun une superficie inférieure à 5000m², plus précisément 4658.6 m², ce qui contrevient à l'article 10.2.1 du règlement de lotissement # 321-1992.

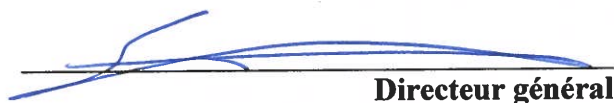
Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 30^e
jour de septembre deux mille vingt-deux (2022)**


Directeur général

=====
Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13:00 et 16:30** de l'après-midi, le **30^e jour de septembre deux mille vingt-deux (2022)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30^e jour de septembre deux mille vingt-deux (2022).


Directeur général